

18 février 1976

Reconnaissance de la République populaire d'Angola

Département politique. Proposition du 17 février 1976 (annexe)

Vu la proposition du département politique et après délibération,  
le Conseil fédéral

d é c i d e :

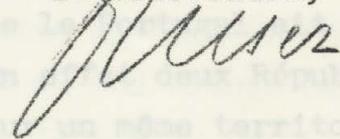
La Suisse reconnaît, avec effet immédiat, la République populaire  
d'Angola.

Extrait du procès-verbal:

- EPD 10 pour exécution
- EVD 3 pour connaissance

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,




p.B. 15.11. Angola.- HD/lcm 3003 Berne, le 17 février 1976

Distribué

Au Conseil fédéral

Reconnaissance de la  
République populaire d'Angola

Par décision du 16 juin 1975, le Conseil fédéral a laissé au Département politique le choix de la date de la reconnaissance officielle par la Suisse du nouvel Etat angolais après son accession à l'indépendance, compte tenu de la situation des plus instables, voire déjà de guerre civile, sévissant dans cette dernière possession portugaise d'Afrique.

C'est effectivement en pleine guerre civile que l'Angola accède à l'indépendance le 11 novembre 1975 sans que le Portugal ait pu assurer une transition régulière du pouvoir. En effet deux Républiques revendiquant toutes deux la souveraineté sur un même territoire sont proclamées par les anciens mouvements de libération qui s'affrontent, soit la République populaire d'Angola du MPLA avec pour capitale Luanda et la République démocratique et populaire d'Angola du FNLA et de l'UNITA réunis, avec pour capitale Nova Lisboa rebaptisée pour la circonstance Huambo.

Les interventions militaires étrangères vont progressivement sceller le sort de l'Angola. En effet celles du Zaïre et de l'Afrique du Sud aux côtés du FNLA et de l'UNITA, dont les succès initiaux laissent croire de prime abord à une victoire de ces derniers, sont rapidement contrées par un afflux massif de matériel et de conseillers russes ainsi que de troupes cubaines aux côtés du MPLA, alors que

Washington reste impuissant devant cet état de choses, entravé qu'il est par les décisions abstentionnistes du Congrès.

Sur le plan diplomatique, alors que l'Etat proclamé par le FNLA et l'UNITA ne fait l'objet d'aucun acte de reconnaissance, la République populaire d'Angola du MPLA est aussitôt reconnue par l'URSS, ses satellites et quelques pays du Tiers Monde. L'attentisme initial des Etats d'Afrique noire est rompu par une reconnaissance impromptue de la part du Nigéria le 25 novembre 1975 qui emporte dans la foulée successivement près de la moitié des membres de l'OUA en faveur du MPLA. Leurs hésitations sont en effet irrémédiablement vaincues par l'engagement déclaré dans le conflit de l'Afrique du Sud dont le régime est plus honni que celui de n'importe quelle puissance impérialiste extérieure au continent africain.

Incapable d'imposer sa médiation, l'OUA se scinde en deux lors de sa session extraordinaire du mois de janvier 1976 consacrée à la crise angolaise. Cependant devant les progrès réalisés sur le terrain par les forces du MPLA, une majorité finit par se dégager en faveur de ce dernier et l'emporte au sein de l'OUA qui reconnaît, le 11 février 1976, la République populaire d'Angola et l'accueille comme quarante-septième membre de l'Organisation. A ce jour, 36 membres de l'OUA ont reconnu ladite République.

Dès lors les dés sont jetés. Les troupes sud-africaines se retirent sur la frontière du sud-ouest africain, battu au Nord le FNLA se replie sur le Zaïre et le front de l'UNITA au Sud craque de toutes parts sous l'offensive du MPLA. La majeure partie du territoire angolais est désormais sous contrôle du régime de Luanda. Les réticences tant politiques que juridiques des Occidentaux s'amenuisent et les reconnaissances vont sans doute se succéder rapidement.

Selon nos dernières informations, s'il est question de coordination respectivement au sein de la CEE et parmi les pays scandinaves, il n'est pas exclu que l'un ou l'autre Etat - la France par exemple - fasse cavalier seul. Quant au Portugal, ses dirigeants sont divi-

sés; la nouvelle d'une suspension, le 11 février 1976, des accords d'indépendance d'Alvor, signés en janvier 1975 avec les trois mouvements nationalistes angolais, qui pouvait laisser présager une reconnaissance du régime de Luanda par Lisbonne, a été formellement démentie par le Conseil de la révolution.

Pour nous, les conditions d'une reconnaissance paraissent aujourd'hui suffisamment remplies pour que nous puissions effectuer la démarche voulue auprès du gouvernement installé par le MPLA. Nous sommes en étroit contact à ce sujet avec les autres pays de l'Europe occidentale et, intéressés à ne pas figurer parmi les derniers à reconnaître la République populaire d'Angola, nous sommes d'avis qu'il conviendrait d'adresser le câble ci-joint au Ministre angolais des affaires étrangères sitôt enregistrées les premières reconnaissances occidentales.

## II

Compte tenu de ce qui précède, le Département politique fédéral a l'honneur de

### proposer :

1. Au cas où les premières reconnaissances occidentales de la République populaire d'Angola interviendraient avant la séance du Conseil fédéral du 18 février 1976, la question de la reconnaissance par la Suisse sera décidée lors de ladite séance.
2. Si tel n'était pas le cas, le Conseil fédéral charge le Département politique de reconnaître en temps opportun la République populaire d'Angola en adressant au Ministre angolais des affaires étrangères le télégramme ci-joint.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL



Graber

15.11. Angola-HD/VO/1ca - 4 - 303 Berne, le février 1976

Extrait du procès-verbal

- au Département politique (en 10 exemplaires) pour exécution;
- au Département de l'économie publique (en 3 exemplaires), pour information.

anda

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Conseil fédéral suisse a décidé de reconnaître la République populaire d'Angola. Le présent télégramme a valeur de reconnaissance formelle. Cette décision sera rendue publique ce jour.

Pour resserrer les liens d'amitié déjà existants je propose à Votre Excellence l'établissement de relations diplomatiques entre nos deux pays à partir d'une date à votre convenance. De notre côté, j'envisage de faire publier un communiqué qui devrait faire immédiatement suite à l'établissement de ces relations.

Vous voudrez bien, si vous êtes d'accord sur le principe, me faire connaître la date qui conviendrait à votre Gouvernement, afin que ce communiqué puisse être diffusé le même jour.

Je saisis cette occasion pour former mes vœux chaleureux pour votre avenir personnel et pour que le pays et le peuple d'Angola, après l'épisode critique qu'ils viennent de vivre, retrouvent rapidement la paix et la prospérité.

p.B. 15.11. Angola-HD/VG/lcm 3003 Berne, le février 1976

T é l é g r a m m e

Je renouvelle à Votre Excellence les assurances de  
très haute considération.

A Son Excellence  
Monsieur José Eduardo dos Santos  
Ministre des affaires étrangères  
de la République populaire d'Angola

L u a n d a

Pierre Graber

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Conseil fédéral suisse a décidé de reconnaître la République populaire d'Angola. Le présent télégramme a valeur de reconnaissance formelle. Cette décision sera rendue publique ce jour.

Aussi pour information à Swissair New York

Pour resserrer les liens d'amitié déjà existants je propose à Votre Excellence l'établissement de relations diplomatiques entre nos deux pays à partir d'une date à votre convenance. De notre côté, j'envisage de faire publier un communiqué qui devrait faire immédiatement suite à l'établissement de ces relations.

Direction politique

Vous voudrez bien, si vous êtes d'accord sur le principe, me faire connaître la date qui conviendrait à votre Gouvernement, afin que ce communiqué puisse être diffusé le même jour.

Je saisis cette occasion pour former mes vœux chaleureux pour votre avenir personnel et pour que le pays et le peuple d'Angola, après l'épisode critique qu'ils viennent de vivre, retrouvent rapidement la paix et la prospérité.

./.

Je renouvelle à Votre Excellence les assurances de  
ma très haute considération.

Pierre Graber

Chef du Département politique fédéral

Aussi pour information à Swissobser New York  
Ambasuisse Addis Abeba

Copies à:

- M. l'Ambassadeur A. Weitnauer
- Direction politique
- Direction administrative